



# Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : [accueil@susville.fr](mailto:accueil@susville.fr)

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° A\_22\_180

### ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DES COUPURES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire de Susville (Isère),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif aux missions de police du Maire,

**Vu** le code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

**Vu** la loi n° 2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

**Vu** la délibération en date du 19 septembre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

### ARRETE

#### Article 1

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, l'éclairage public sera **totalemment interrompu de minuit à 05h00 sur la commune, SAUF le long de la Route Départementale n°529 (route des Maquisards puis route du Chevalement) ainsi que le long de l'allée de la Mouche.**

#### Article 2

Des panneaux d'information seront installés sur la commune.

### **Article 3**

Le Maire de Susville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent arrêté sera adressé pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Mure
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président de TE 38

Susville,  
Le 08 novembre 2022

Le Maire,  
Emile BUCH.



*Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site  
internet de la commune  
[www.susville.fr](http://www.susville.fr) le 08 novembre  
2022.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

